



Schweizer Schiesssportverband
Fédération sportive suisse de tir
Federazione sportiva svizzera di tiro
Federaziun svizra dal sport da tir



Lidostrasse 6
CH-6006 Luzern
+41 41 418 00 10
info@swissshooting.ch

Dispositions d'exécution pour la finale du Concours du jubilé 2024 «200 Ans FST» Carabine 10/50m, Fusil 300m et Pistolet 10/25/50m

Finale 2024

Edition 2023 - page 1

Doc-N° 2.51.03 f

Le CO «200 ans FST» (sous-service 2) édicte les dispositions d'exécution (DE) suivantes en raison des prescriptions de la finale du Concours du jubilé «200 ans FST» Carabine 10/50m, Fusil 300m et Pistolet 10/25/50m:

Protection des données au Sport populaire

En prenant part au concours, le participant accepte que ses données personnelles (p. ex. nom, date de naissance, société de tir, domicile, canton, photos, etc.) soient publiées sur les listes de départ et de classement et/ou dans les médias correspondants et qu'elles soient mentionnées pendant la manifestation. La participation implique également le consentement à la transmission de ces données à un sous-traitant responsable de l'organisation et/ou du dépouillement des résultats.

Plus d'informations sur :

https://www.edoeb.admin.ch/edoeb/fr/home/datenschutz/freizeit_sport/teilnahme_sport.html

1. Bases

- 1.1 Règles du Tir sportif (RTSp) de la FST
- 1.2 DE relatives au droit de participation de ressortissants étrangers aux exercices fédéraux, manifestations de tir et entraînements de la Fédération sportive suisse de tir
- 1.3 DE pour le tir des Juniors
- 1.4 DE concernant les allègements accordés aux tireurs handicapés ou en chaise roulante participant aux compétitions de la FST, conformément aux règles du World Shooting Para Sport (WSPS)
- 1.5 Catalogue des moyens auxiliaires autorisés du DDPS (SAHS; formulaire 27.132)

2. Date et lieu

Date: Samedi 17 août 2024
Lieu: 5033 Buchs, installation de tir régionale de Lostorf (F300/C50/P50/P25)
5000 Aarau, tente de tir à Schachen (C10/CA10/P10/PA10)

3. Droit de participation pour la finale

3.1 Participation

Les meilleurs tireurs et tireuses se qualifient pour la finale sur la base des classements par discipline des concours de qualification 200 ans FST. En outre, d'autres tireuses et tireurs seront également tirés au sort. Les listes de départ sont publiées sur le site Internet de la FST et font office de convocation. Les listes de départ sont contraignantes.

3.2 Organisation

Si moins de 20 participants prennent part à un concours de qualification dans une discipline, la finale est annulée.

3.3 Ressortissants étrangers

Les ressortissants étrangers sont autorisés à participer aux exercices fédéraux, aux manifestations de tir et aux entraînements de la Fédération sportive suisse de tir conformément aux dispositions d'exécution relatives à l'autorisation de participation des ressortissants étrangers.

3.4 Empêchement

Les tireuses et tireurs ne pouvant participer au concours de la finale doivent signaler leur empêchement jusqu'au 01.07.2024 au plus tard auprès de:

JUBI 2024
Centrale d'annonce
Lidostrasse 6
6006 Lucerne
jubi@swissshooting.ch

3.5 Places de départ

Disciplines et composition des relèves:

N°	Discipline/Arme	Catégorie/Classe d'âge	Participants/ Tireurs
1	F300 Fusil de sport	sans classe d'âge	224
2	F300 Fusil d'ordonnance	sans classe d'âge	424
3	C50 Carabine	sans classe d'âge	133
4	C10 Carabine	sans classe d'âge	40
5	CA10 Carabine (appui)	à partir de 46 ans	40
6	P50 Pistolet	sans classe d'âge	171
7	P25 Pistolet	sans classe d'âge	180
8	P10 Pistolet	sans classe d'âge	56
9	PA10 Pistolet (appui)	à partir de 46 ans	24

3.6 Matériel

Les feuilles de stand et les munitions (munition d'ordonnance) doivent être perçues dans l'installation de tir correspondante le jour du concours au plus tard **30 minutes** avant le début du concours.

4. Programme de tir

Les programmes de tir sont tirés en relève et commandés dans toutes les disciplines.

4.1 Horaires de concours

N°	Discipline	Horaires de tir	Relèves	Installation au poste de tir	Horaires de concours
1	F300 Fusil de sport	08h00 – 11h55 13h00 – 16h55	12 12	5 min 5 min	15 min essai inclus 15 min essai inclus
2	F300 Fusil d'ordonnance	08h00 – 11h55 13h00 – 16h55	12 12	5 min 5 min	15 min essai inclus 15 min essai inclus
3	C50	08h00 – 10h45	7	5 min	15 min essai inclus
4	C10	08h00 – 09h30	4	5 min	15 min essai inclus
5	CA10	08h00 – 09h30	4	5 min	15 min essai inclus
6	P50	13h00 – 15h55	9	5 min	15 min essai inclus
7	P25	08h00 – 11h55	12	5 min	12 min essai inclus
8	P10	10h00 – 11h15	4	5 min	15 min essai inclus
9	PA10	10h00 – 11h15	4	5 min	15 min essai inclus

4.2 Fusil 300m sport (F300 fusil de sport)

Arme Fusil libre, fusil standard
 Cible Cible A 100
 Programme 2 coups d'essai obligatoires
 10 coups individuels
 Classement selon les RTSp de la FST

4.3 Fusil 300m ordonnance (F300 fusil d'ordonnance)

Arme Fusil d'ordonnance
 Cible Cible A 100
 Programme 2 coups d'essai obligatoires
 10 coups individuels
 Classement selon les RTSp de la FST

4.4 Carabine 50m (C50)

Arme C50 sport
 Cible Cible 100
 Programme Coups d'essai libres pendant le temps de concours commandé
 10 coups individuels
 Classement selon les RTSp de la FST

4.5 Carabine 10m (C10)

Arme Carabine 10m
 Cible Cible 100
 Programme Coups d'essai libres pendant le temps de concours commandé
 10 coups individuels
 Classement selon les RTSp de la FST

4.6 Carabine 10m sur appui (CA10)

Arme	Carabine 10m
Cible	Cible 100
Programme	Coups d'essai libres pendant le temps de concours commandé 11 coups individuels
Classement	selon les RTSp de la FST

4.7 Pistolet 50m (P50)

Arme	
Cible	Cible P100
Programme	2 coups d'essai obligatoires 10 coups individuels
Classement	selon les RTSp de la FST

4.8 Pistolet 25m (P25)

Arme	
Cible	Cible PP10
Programme	2 coups d'essai obligatoires 2 x 5 coups par série en 150 secondes chacune au commandement, montrés à la fin
Classement	selon les RTSp de la FST

4.9. Pistolet 10m (P10)

Arme	Pistolet 10m
Cible	Cible 100
Programme	2 coups d'essai obligatoires 10 coups individuels
Classement	selon les RTSp de la FST

4.10 Pistolet 10m sur appui (PA10)

Arme	Pistolet 10m
Cible	Cible 100
Programme	2 coups d'essai obligatoires 11 coups individuels
Classement	selon les RTSp de la FST

4.11 Contrôle des armes, équipements et vêtements

Les armes ainsi que l'habillement doivent être conformes aux prescriptions en vigueur (RTSp de la FST) et au catalogue des moyens auxiliaires (SAHS). Des contrôles inopinés peuvent être ordonnés pendant et après le tir.

4.12 Liste de départ

La liste de départ est publiée sur le site web de la FST à l'adresse «www.swissshooting.ch».

4.13 Munition

Remise lors de la perception des feuilles de stand. Seules les munitions d'ordonnance remises par l'organisation de la fête peuvent être utilisées. Chaque tireur dispose de 12 cartouches.

Tout comportement incorrect entraîne une disqualification immédiate.

Pour la carabine 50m, la carabine 10m, les pistolets de sport et les pistolets 10m, les munitions doivent être apportées par les participants.

4.14 Jaugeage

- F300, C50, P50 et P25: cible électronique Polytronic
- C10 et P10: cible électronique Polytronic

4.15 Classement

Les RTSp s'appliquent pour toutes les disciplines.

4.16 Jurys et recours

Les réclamations contre les résultats de la finale ou contre les dispositions prises par l'organisation de la place de tir doivent être faites immédiatement, mais au plus tard 10 minutes après la fin du tir, par écrit auprès de la direction du tir, dans le bureau du chef de stand, à l'attention du jury du concours, contre une taxe de 50 francs. Les réclamations faites ultérieurement ne seront pas prises en compte.

Le jury de concours est composé de trois personnes. Les noms de ces personnes seront communiqués le jour du concours.

5. Finance

5.1 Frais de participation

Il n'y a pas de frais de participation.

6. Proclamation des résultats

Les proclamations de résultats ont lieu le samedi, 17.08.2024 à 14h00 et à 18h00 sur la scène de la salle de Schachen à Aarau.

7. Distinctions

Des prix sont remis aux six premiers classés de chaque discipline. En outre, les trois premiers de chaque discipline reçoivent une médaille. Chaque finaliste reçoit un cadeau souvenir et un bon de restauration d'une valeur de 10 francs valable dans la salle de Schachen.

8. Dispositions finales

Ces DE

- ont été approuvées par le CO «200 ans FST» le 29.08.2023;
- entrent en vigueur avec effet immédiat.

Fédération sportive suisse de tir

CO «200 ans FST», sous-service 2

Walter Harisberger
Président du CO

Werner Augstburger
Responsable du sous-service 2

Paul Stutz
Chef de division Tir

Annexes

- Horaire F300
- Horaire C50
- Horaire C10/C10A
- Horaire P50
- Horaire P25
- Horaire P10/P10A